No 1 Janvier 1983 P.P. 1052 LE MONT

AUX 4 COINS DU MONT

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne
Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal
Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

La dernière séance du Conseil communal de 1982 a eu lieu le 13 décembre; présidée par Monsieur Daniel Grosclaude, elle fut consacrée essentiellement aux finances de notre commune.

Le Conseil a d'abord octroyé à la Municipalité un montant de Fr. 218'650.– à titre de crédits supplémentaires pour l'exercice 1982, dont Fr. 100'000.– pour le collecteur "Tuilière-Petit-Flon". Ces travaux ont dû être décidés d'urgence, suite aux inondations du Centre social protestant lors des très fortes pluies de l'été écoulé.

Notre législatif fut ensuite appelé à examiner le budget 1983. Dès l'ouverture du débat, M. Hervé Menétrey fait remarquer que le Conseil ne peut entrer en matière, vu la présentation du budget non conforme à la nouvelle législation cantonale. Selon ces nouvelles dispositions, entrées en vigueur en octobre 1982, les investissements ne doivent plus être inclus dans le budget de fonctionnement des communes. Madame Madeleine Novet fait en plus remarquer que, suite aux décisions de la dernière séance du Conseil, en septembre, chaque investissement, notamment ceux qui ont trait à la réalisation des objets portés dans le rapport de planification, doit être soumis au Conseil après préavis municipal et examen par une commission ad hoc.

Dans ces circonstances, la Municipalité demande une interruption de séance afin de délibérer sur la suite à donner à ces interventions. A la reprise, notre exécutif se déclare d'accord d'exclure les investissements du budget. Le Conseil passe alors d'abord à l'examen global du budget ainsi modifié, puis à l'examen de détail poste par poste. Après quelques interventions d'importance mineure, le Conseil accepte le préavis municipal et le budget modifiés ainsi que le rapport de la commission des finances à l'unanimité. Les citoyens du Mont auront déjà appris que, suite à l'exclusion des investissements du budget, le déficit initial de quelque Fr. 900'000.– s'est transformé en excédant de recettes d'environ Fr. 1'200'000.–, le total des charges atteignant près de Fr. 7'200'000.–.

Au chapitre des divers, M. Jacques Echenard intervient au sujet de la protection civile. Constatant que les habitants du Mont qui n'ont pas d'abri dans leur propre maison ne savent pas à l'heure actuelle où se réfugier en cas de catastrophe, il désire savoir s'il y a suffisamment d'abris pour toute la population de la commune.

Monsieur Rémy Vaucher informe l'assemblée que le plan d'attribution établi en 1981 a effectivement montré qu'il manquait alors 500 places. La Municipalité se préoccupe de ce problème ainsi que de celui de la formation des responsables de la protection civile; mais de toute évidence il faut du temps aussi bien pour construire les abris manquants, par exemple dans le futur bâtiment administratif, que pour former les personnes nécessaires au bon fonctionnement de la protection civile. Il est ainsi prévu de former 140 personnes en 1983.

Madame Nadine Gaillard revient sur le problème de l'augmentation de la fréquence des bus sur la ligne 20. Au cours de la discussion qui s'en suit, Monsieur Jean-Daniel Pasche donne des informations sur une préétude entreprise en son temps par les TL au sujet des charges supplémentaires imputables à une éventuelle élévation de la fréquence à une demi-heure. De son côté, Monsieur Paul-Daniel Panchaud demande à la Municipalité de confirmer formellement aux TL l'intérêt de la commune du Mont pour une reprise plus approfondie de cette étude. Monsieur Alfred Borgeaud constate que la participation financière au déficit des TL croît constamment (Fr. 170'000.– dès 1983), alors que les prestations restent les mêmes. Tant qu'à faire, on peut y mettre encore quelque chose de plus et bénéficier de meilleures prestations.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur Philippe Rauschert, notre syndic, est heureux d'annoncer que selon la tradition, une verrée sera offerte après la séance. La séance "officielle" se termine à 22h.20. Les discussions d'après-séance, toujours très animées et très fournies, se sont poursuivies jusque tard dans la nuit, je crois même savoir jusqu'au petit matin pour quelques-uns.

Avec du retard, mais non moins sincères, sont mes voeux pour les onze mois de l'année qui resteront lors de la parution de ce journal.

La secrétaire:
Evelyne Panchaud

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

LE MESSAGE DU SYNDIC

BUDGET 1983:

Le projet de budget présenté par la Municipalité prévoyait, avec un montant d'investissement de Fr. 2'301'000.– (déductions faites des subventions prévues par Fr. 450'000.–) un excédent de dépenses de l'ordre de Fr. 929'000.–. L'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 1982, intervenu après l'élaboration du budget communal a obligé la Municipalité à admettre la modification de son projet afin d'en ressortir les investissements et amortissements.

Le budget admis par le Conseil communal en séance du 13 décembre 1982 prévoit, en conséquence, un excédent de recettes de Fr. 1'076'050.–. Il s'agira donc, en cours d'année, de prélever sur ce montant ou, cas échéant, d'assurer à l'aide de l'emprunt, le financement des achats ou travaux importants (dits d'investissement). Ces projets seront soumis au Conseil communal par des préavis distincts, motivés et détaillés; nous aurons donc l'occasion de revenir, de cas en cas, sur ces projets.

Désormais, le budget annuel ne doit comprendre que les dépenses de fonctionnement du ménage communal.

Pour 1983, le tableau récapitulatif se présente de la façon suivante:

BUDGET 1983	Charges	%	Produits	%
Administration générale	869'370.–	12,09	38'000.–	0,46
Finances	520'450.–	7,24	7'020'550.–	84,96
Domaines - Bâtiments	720'490.–	10,02	172'810.–	2,09
Travaux	1'702'540.–	23,69	770'950.–	9,33
Instruction publique - Cultes	2'127'900.–	29,61	203'500.–	2,46
Police	634'760.–	8,83	57'900.–	0,70
Sécurité sociale	612'150.–	8,52	–.–	–.–
Comptes de fonctionnement	7'187'660.–	100,00	8'263'710.–	100,00
Excédent de recettes	1'076'050.–			
	8'263'710.–		8'263'710.–	

Epuré de la même façon, et à titre comparatif le même tableau pour 1982:

BUDGET 1982	Charges	%	Produits	%
Comptes				
Administration générale	769'320.–	12,28	45'500.–	0,67
Finances	436'250.–	6,97	5'654'050.–	82,65
Domaines - Bâtiments	761'270.–	12,15	167'810.–	2,45
Travaux	1'305'740.–	20,84	718'850.–	10,51
Instruction publique - Cultes	1'887'600.–	30,13	199'500.–	2,92
Police	571'400.–	9,12	55'200.–	0,80
Sécurité sociale	532'800.–	8,51	–.–	–.–
Comptes de fonctionnement	6'264'380.–	100,00	6'840'910.–	100,00
Excédent de recettes	576'530.–			
	6'840'910.–		6'840'910.–	

Bien que sensiblement supérieur à celui de l'an passé, ce budget n'appelle pas de précisions particulières puisque tout ce qu'il comprend ne représente que les dépenses obligées et des recettes alignées sur l'augmentation du nombre de contribuables.

Nous pouvons toutefois préciser que, en matière d'investissement, pour l'année 1983 il s'agira essentiellement pour les "Travaux":

- de la création de trottoirs sur la partie inférieure de de la route de Lausanne
- de la première étape de l'aménagement du carrefour du Grand-Mont - Route de Cugy.

Pour les "Bâtiments":

- de la deuxième tranche de la restauration du bâtiment de la Grande salle avec les aménagements extérieurs
- de la salle de sciences du Collège du Mottier
- de la première étape de la construction du bâtiment administratif.

POPULATION:

Notre Contrôle des habitants a enregistré 1'131 mutations en 1982.

A fin décembre, le recensement de la population permet de dresser le tableau ci-dessous:

	Hommes	Femmes	Total
Vaudois	1'016	1'098	2'11[illegible]
Confédérés	722	757	1'479
Etrangers	272	222	494
Totaux:	2'010	2'077	4'087

La population a donc augmenté de 220 personnes au cours de l'an passé. Cette augmentation est le résultat des très nombreuses constructions mises à l'enquête publique en 1980 et 1981.

Le nombre des personnes sans emploi annoncées à notre Office communal est actuellement de 10. C'est le nombre le plus important enregistré depuis le début 1982. L'an passé, à pareille époque, il était de 3 personnes.

Souhaitons que cette année 1983 ne connaîtra pas une recrudescence de chômage bien qu'en ce moment les perspectives d'amélioration ne soient pas particulièrement encourageantes.

P. Rauschert
Syndic

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

La Municipalité rend attentif les habitants de la Commune à la législation en vigueur sur la circulation routière, art. 20, alinéa 3 de l'OCR.

"Les conducteurs ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné".

Elle demande à chacun de bien vouloir se conformer à cette disposition afin de faciliter le travail de notre équipe de voirie.

Elle les remercie par avance de leur obligeance.

≈≈≈≈≈≈

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE CITERNES
(mazout - essence - autres liquides)

En application des dispositions légales en vigueur –Ord. féd. du 27.12.67 et Ord. féd. du 28.9.81 (OPEL) abrogeant celle du 19.6.72– les citernes contenant des liquides pouvant altérer les eaux doivent être **révisées périodiquement** et **mises en état** par des entreprises au bénéfice de l'autorisation fédérale de réviser.

Les dispositions fixées par l'Ord. de juin 1972 accordaient un délai maximal de 15 ans, soit jusqu'au **30 juin 1987** pour assainir et rendre les installations conformes. Ce délai est maintenu par la nouvelle ordonnance.

La mise en conformité comprend obligatoirement l'équipement des installations avec les systèmes de sécurité adéquats, selon les critères suivants:

Zones de protection des eaux: S, A, B et C

S: détection + rétention + mesures spéciales
A: détection + rétention
B: détection
C: prévention (mesures générales de construction)

L'assainissement des citernes souterraines et celles placées à l'intérieur d'un local, situées dans les zones S, A et B, s'effectue lors de la révision du réservoir. Ainsi, toutes les installations visées par la Loi féd. du 9.10.71 sur cet objet seront conformes (ou mises hors service par une entreprise spécialisée) jusqu'au 1er juillet 1987 au plus tard selon l'art. 57, OPEL (dérogations selon Directives féd. du 27.11.1975 réservées).

Dès le 1er janvier 1983, les postes "Révision" + "Mise en conformité" de l'installation doivent figurer sur les devis établis par les entreprises de révision de citernes.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès des communes et de l'Office cantonal de la protection des eaux, section "Citernes", Lausanne tél. (021) 44 72 08, tous les jours de 7h. à 9h.

Département des travaux publics
du Canton de Vaud

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

INAUGURATION DU COLLÈGE DU GRAND-MONT le 27 novembre 1982

Implanté au coeur d'un quartier de villas et de locatifs, sur un emplacement tranquille, ce collège a été construit avant tout pour les élèves des premières années scolaires.

Sa construction a débuté le 22 juillet 1981 et il a pu être mis en service à fin août 1982. Il comprend 6 salles de classe, 1 salle polyvalente de 145 m², 1 salle des maître et des locaux de service. Il est à noter que le chauffage se fait par le sol et que la chaleur provient de la centrale thermique du quartier du Grand-Mont. Les aménagements extérieurs donnent à ce nouveau collège un aspect fort plaisant que ne manquent pas d'apprécier les promeneurs et les habitants du quartier.

Quelques souvenirs .....

Pendant la construction

Vu d'en haut

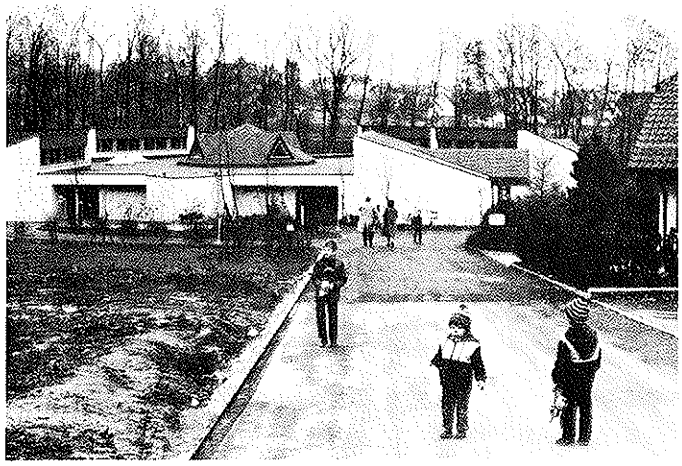

Vu d'en bas

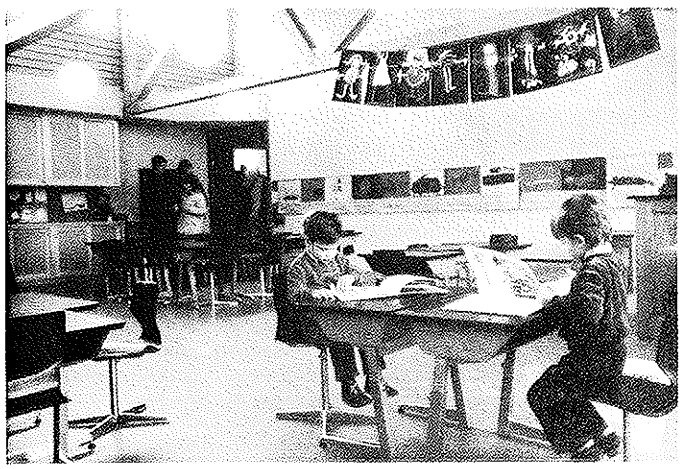

Une classe

Les responsables

Réd.

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

RECTIFICATION

RENDONS A JEANNETTE...

L'article paru dans le précédent No. des 4 COINS DU MONT à propos des noces d'or de Madame Eugénie et Monsieur Robert Pache-Corbaz contenait une erreur qu'il est juste de rectifier. J'avais écrit: "...juste derrière la fontaine que la Commune vient de couvrir et de fleurir".

Ces trois derniers mots sont de trop, non pas par absence de fleurs, mais parce que la Commune n'a fourni aucune décoration florale. Les habitants de ce petit quartier sont seuls à en avoir fait les frais. Ils ont donc droit aux plus vives félicitations de tous.

Merci Madame Jeannette d'avoir pris cette initiative, et si elle a manifesté son mécontentement à la suite de la parution de l'article en question, elle voudra bien accepter mes excuses, d'autant plus que j'ignorais l'origine de ces magnifiques fleurs que tous les passants ne manquent pas d'admirer.

Bgd.

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

NOTRE NONAGÉNAIRE

Madame Angelina Azzola est née le 29 novembre 1892 dans le sud de l'Italie, près de Naples; lorsqu'elle eut 2 ans, ses parents décidèrent de venir s'installer en Suisse après un séjour de quelques années en France. Elle s'est mariée à 19 ans, à Granges (So), avec un horloger, Pierre; à eux deux ils totalisaient 37 ans! Son premier fils naquit à Granges en 1913 et le deuxième (moi-même) à Fleurier (Ne) en 1914. Ils quittèrent par la suite Fleurier pour Lugano et après quelques années, sont venus s'établir définitivement à Bienne où M. Azzola exploitait un atelier d'horlogerie. En travaillant aux côtés de son mari, elle a collaboré à la réussite de l'entreprise. En 1956, elle eut la douleur de perdre son mari à l'âge de 62 ans. Elle continua de vivre seule à Bienne entourée de son fils aîné et de sa belle-fille. Lorsque ce fils mourut en 1980, sa santé s'étant altérée, elle eut la chance d'être

admise à "La Paix du Soir". Elle s'est bien adaptée dans ce cadre chaleureux et accueillant où le directeur Mr Widder ne ménage pas sa peine pour entourer toutes ces dames, assisté par les Soeurs de St.-Vincent et le Père Genoud.

G. Azzola

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

COUPE DES ÉCOLIERS

Pour cette 4ème édition, organisée par Renens-Natation avec la collaboration des maîtres de sport Mme Janin et M. Candolfi et l'appui des autorités, un nombre important d'enfants du Mont et des communes voisines s'étaient donnés rendez-vous le samedi 20 novembre dès 14h. pour se disputer les 4 challenges mis en compétition. Un public nombreux et connaisseurs a tout au long de la compétition manifesté, avec ardeur, ses encouragements aux participants. Répartis en 2 catégories, soit les enfants jusqu'à 11 ans et ceux de 12 à 16 ans, deux classements par catégorie ont été établis, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons. La participation fut record pour les plus jeunes: 40 filles et 54 garçons. Ce nombre important d'inscrip-

tions prouve l'impact que la natation a auprès des enfants et met en évidence le travail admirable fait par les maîtres de sport au niveau scolaire. Dans cette catégorie, il est à souligner les excellents résultats obtenus surtout chez les très jeunes filles tel que le classement nous le démontre.

Chez les aînés par contre la participation reste toujours très modeste: 11 filles et 15 garçons.

Afin de donner plus de chance de succès à nos tout jeunes participants la 5ème édition subira quelques modifications: la catégorie jusqu'à 11 ans sera partagée en deux catégories: jusqu'à 9 ans et 10-11 ans.

Le challenge "Garage du Pavement J.-J. Belet" gagné définitivement (3 victoires) par Carole Belet sera remplacé l'an prochain par le challenge offert par M. Jean Henny, municipal au Mont, que nous remercions de son geste sympathique.

Nous accepterions avec plaisir encore 2 challenges, pour les petits, gravés au nom du donateur.
(S'adresser à R. Belet, responsable de la piscine).

CLASSEMENT:

Grandes filles: 1966-67-68-69-70

1. BELET Carole	68 Le Mont	31'9
Gagne challenge J.-J. Belet		
2. VERDON Patricia	68 Le Mont	36'6
3. ALVES Carole	69 Le Mont	39'1

Grands garçons 1966-67-68-69-70

1. HUGENTOBLER Laurent	67 Le Mont	30'7
Gagne challenge commune du Mont		
2. GLANZMANN Alain	68 Le Mont	32'0
3. OHMANN Dominique	68 Cugy	32'4

Petites filles: 1971-72-73-74

1. TAVEL Roxane	71 Le Mont	40'1
Gagne challenge Raymond Corbaz		
2. DEBELY Sylvianne	71 Le Mont	40'9
3. FLEURY Chantal	71 Le Mont	41'0

Petits garçons: 1971-72-73-74

1. PITTET Frédéric	72 Le Mont	42'7
Gagne challenge Centre commercial Grand-Mont		
2. AUGUGLIARO Gianni	71 Bussigny	46'8
3. DESARZENS Philippe	71 Morrens	46'9

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

COMMUNIQUÉS....

DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La société de développement de notre commune organise le samedi 7 mai 1983, sur la place du Petit-Mont, de 9h. à 24h.

UN MARCHÉ AUX GÉRANIUMS

avec la participation de groupes folkloriques et d'artisans. Nous faisons appel à toutes les sociétés locales, les artisans peintres, sculpteurs, potiers et tourneurs sur bois, ainsi qu'à tous les habitants de la commune afin qu'ils prennent part à l'organisation et au déroulement de cette journée. Le port du costume ancien ou folklorique sera très apprécié.

Les personnes intéressées voudront bien s'inscrire d'ici au 15 avril 1983 à l'aide du coupon ci-après.

Merci et au plaisir de cette rencontre, sur notre place du village.

A détacher et à retourner à Mme Renée Spanhauer, La Longeraie 35, 1052 Le Mont.

Nom: .....

Adresse: .....

Type de participation: .....

.....

Nombre de bancs couverts désirés: .....

≈≈≈≈≈≈

Le Comité de la Société de Développement du Mont, avise les membres que l'assemblée générale aura lieu à l'aula, le mercredi 23 mars 1983 à 20h.15.

Nous comptons sur tous nos membres, et passer une agréable soirée.

Le Comité

≈≈≈≈≈≈

DES BALCONS FLEURIS AU MONT 1982

Comme chaque année, le concours des balcons fleuris a débuté à la Fête de mai par la vente des géraniums et la distribution des formulaires d'inscription à cette compétition florale. En 1981, 14 habitants de notre commune se sont intéressés à la décoration de leur balcon; en 1982 nous retrouvons le même nombre de concurrents passionnés. Le comité d'organisation souhaiterait que l'année prochaine, la participation soit plus importante ce qui rendrait encore plus attractif ces joutes esthétiques.

Rappelons pour mémoire que ce concours est gratuit; qu'il est doté de très jolis prix et que chacun reçoit un diplôme. Les formulaires d'inscription peuvent être obtenu à l'occasion du marché aux géraniums.

Le comité de la Société de Développement tient à remercier tous les concurrents qui par leur action oeuvrent pour améliorer la beauté de notre village. Der remerciements vont également aux membres du jury pour leur dévouement. Sa composition était cette année la suivante: Mr. Jean Amiguet, président, Mmes Grosclaude et Ella Henny ainsi que Mr. Jean-Paul Waldmeyer, membres.

Le palmarès 1982 se présente de la façon suivante avec un maximum de 100 points:

1.	Mme Edith WEBER	90 points
2.	Mr. Roger CORBAZ	84 points
	Mme Katharina STETTLER	84 points
4.	Mme Gabrielle CORBAZ	78 points
5.	Mr. René BLANC	76 points
6.	Mme Erna AMAUDRUZ	75 points
7.	Mr. Françis BROT	71 points
8.	Mr. Jean-Robert BOCION	70 points
9.	Mme Renée SPANHAUER	68 points
10.	Mme Rose-Marie LUGRIN	64 points
11.	Mme Gertrude CRETTEX	50 points
12.	Mme Marlyse GROSSENBACHER	44 points
13.	Mme Gina KAUFMANN	41 points
14.	Mme Madeleine FROELICH	40 points

Un grand merci encore à tous pour la participation et à l'année prochaine.

Le Comité

≈≈≈≈≈≈

DE LA PAROISSE

Les amis des quatre coins ...
du Mont aimeraient se présenter à vous, lecteurs de ce journal. Ces amis ne sont pas un club "select", une amicale d'anciens soldats ou encore une nouvelle secte! Ce sont des personnes de notre commune qui, le premier mardi de chaque mois, se retrouvent pour discuter, écouter une conférence, bref, se délasser sans jamais s'ennuyer. Avec ou sans AVS (nous ne demandons pas de carte d'identité), sans distinction de confession, nous voulons être un lieu ouvert, combattant l'isolement, la nostalgie ou la fausse idée qu'à partir de cet âge ou parce qu'on n'est pas originaire du Mont, on ne peut plus se faire d'amis ou tout simplement sortir de chez soi.

Lieu de rencontre: salle de Paroisse.

Prochain rendez-vous: mardi 1er février 1983, à 14h.

Bien à vous.

A. Curchod, pasteur

≈≈≈≈≈≈

DE LA CAISSE RAIFFEISEN

La caisse Raiffeisen du Mont-Cugy-Morrens, par suite de démission honorable du titulaire,

cherche
UN(E) GERANT(E)

à temps partiel, disposant, si possible, d'un local-bureau accessible au public.

Renseignements et offres auprès de M. Martin Mathys, président, 1053 Cugy, tél. 91 23 01, bureau 36 18 73.

≈≈

DE L'UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES

Comité pour 1983

Président: M. Gérald Noverraz Vice-président: M. Michel Henny Secrétaire-caissier: M. Auguste Wieland

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1983

Janvier	14	Jeunesse	Petite salle du Châtaignier	Assemblée générale
	22	Paysannes vaudoises	Grande salle	Soirée familiale
Février	5	Fanfare	Grande salle	Soirée annuelle
	26	Football	Grande salle	Soirée annuelle
Mars	12	Gymnastique	Aula du nouveau collège	Projection de films
	15	Tennis-Club	Aula du nouveau collège	Assemblée générale
	19	Echo des Bois	Grande salle	Soirée annuelle
	23	Développement	Aula du nouveau collège	Assemblée générale
Avril	1-2	Dojo du Jorat	Salle de gym. et grande salle	Tournoi de Pâques
	4	Développement	Place du Châtaignier	Course aux oeufs
Mai	7	Développement	Grande salle	Marché folklorique
	12	Football	Place du Châtaignier	Tournoi juniors
	14-15	Skeet-Club	Petite salle du Châtaignier	Grand Prix
	28	Ordre de la Poêle	Petite salle du Châtaignier	Sortie familiale
Juin	11	Jeunesse	Place du Châtaignier	Tour de Jeunesse
	25-26	Football	Place du Châtaignier	Tournoi juniors
Juillet	2-3-4	Abbayes Réunies	Place du Châtaignier	Abbaye
Août	1er	Développement	Place du Châtaignier	Fête Nationale
	20	Football	Place du Châtaignier	Tournoi vétérans
Septembre	3	Armes de guerre	Grande salle	Tir amical
Octobre	1er	Jeunesse	Grande salle	Bal
	7	Gymnastique	Grande salle	Assemblée
	21	Développement	Aula du nouveau collège	Balcons fleuris
	22	Armes de Guerre	Petite salle du Châtaignier	Soirée de clôture
Novembre	6	Fanfare	Grande salle	Vente
	12	Paroisse	Grande salle	Soirée offrande
	19-20	USL	Grande salle	Loto
	26	Gymnastique	Salle de gym. grande salle	Soirée Bal
Décembre	17-18	USL	Grande salle	Loto

PROCHAIN JOURNAL: fin mars 83 DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 mars 83
RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne